

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : NEANT.

**ABSENTS NON EXCUSES**: Christine KIEFFER .

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 15 Octobre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Michel SCHNEIDER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Convention bibliothèque municipale d'Augny ;
- Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **139. DECISION MODIFICATIVE N° 1 M14 2009**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

##### **Section Investissement**

##### **Dépenses** :

c/1641 Capital emprunt	+ 0,02 €
c/2111 Opération 37 Acquisition d'Imm.	- 0,02 €
- Opération 400 Bâtiments communaux	- 20 000 €
- Opération 44 Acquisition de Matériel	+ 6 230 €
- Opération 50 Voirie Diverses Rues	+ 20 000 €
- Opération 69 SACR 2005-2007	- 6 230 €

#### **140. RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT NON TITULAIRE**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée d'un an à raison de 16h47 par mois à compter du 2 Janvier 2010.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**141. CA2M : RAPPORTS ANNUELS 2008**

*Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les rapports annuels 2008 transmis par la Direction Générale de Metz Métropole sur :*

- la qualité et le prix des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;*
- l'activité de Metz Métropole.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports et la mise à disposition.*

**142. CA2M : MOTION**

**LOCALISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LORRAINE**

*Monsieur le Maire présente au Conseil une motion transmise par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, portant sur la localisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Lorraine faisant actuellement débat sur deux sites Nancy et Metz.*

*Après en avoir délibéré par 6 voix Pour et 7 Abstentions, la motion présentée n'est pas adoptée par le Conseil Municipal.*

**143. PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS :**

**PORTER A CONNAISSANCE : ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**

*Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers le phénomène de retrait-gonflement des argiles sur le département de la Moselle.*

*A cet effet, une carte communale des aléas de retrait-gonflement des argiles réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et un guide de recommandations destiné à prévenir, dans l'habitat individuel, les désordres consécutifs à la réalisation de l'aléa ont été transmis par les services préfectoraux, D.D.E.*

*Monsieur Robert ADAM expose le dossier.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- prend acte du dossier présenté ;*
- décide d'informer les administrés de l'existence de ces documents et de les tenir à disposition ;*
- d'intégrer ces documents dans le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)*

**144. CONVENTION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'AUGNY**

*Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune n'a pas de bibliothèque communale.*

*A ce titre, la Commune d'Augny souhaite participer au développement de la lecture publique, en mettant à la disposition des habitants des Communes de Marieulles-Vezon et de Fey, la bibliothèque municipale construite sur son territoire.*

*Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention tri partite ayant pour objet de faire bénéficier aux habitants des Communes de Fey et de Marieulles-Vezon, les mêmes tarifs de la bibliothèque que les habitants d'Augny.*

*La Commune de Marieulles-Vezon s'engage à verser en fin d'année à la Commune d'Augny, une participation financière proportionnelle au nombre d'habitants de Marieulles-Vezon, inscrits à la bibliothèque d'Augny.*

*Après discussion, le Conseil Municipal décide par 12 voix Pour et 1 Abstention de signer la convention tripartite.*

**145. RECETTES SUPPLEMENTAIRES PROCUREES PAR LE RELEVEMENT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

*Entendu l'exposé du Maire;*

*Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général, relative à l'installation d'un cinémomètre.*

**Délibère comme suit**

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'acquisition d'un cinémomètre ;*
- vote un crédit de 2 450 € HT nécessaire au financement de cet aménagement ;*
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.*

**DIVERS**

**Infos diverses :**

- Points sur les travaux d'assainissement.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 23 Novembre 2009*

*Le Maire,*

*P.MUEL*